

**DÉCLARATION Snec-CFTC
CCMA du 26 janvier 2023**

Réforme des retraites

Madame la rectrice,

Le projet de réforme des retraites entraînera des conséquences désastreuses pour le monde de l'éducation. Le métier enseignant est déjà largement dévalorisé avec un salaire parmi les plus bas d'Europe, des effectifs par classe les plus élevés, un temps de travail supérieur.

Les données connues laissent entrevoir un allongement très significatif de la durée de vie au travail pour des pensions qui baisseront.

Dans ce contexte, ce sont les femmes qui en paieront le prix le plus élevé. Les maîtres du premier degré subiront la double peine : à l'allongement de la durée de cotisation et au recul de l'âge de départ, il faut ajouter l'impossibilité de cesser son travail en cours d'année alors que l'âge légal de départ est un droit pour tous les autres travailleurs.

Enfin, la possibilité de partir en retraite progressive risque de se faire dans des conditions désastreuses dès l'année prochaine. Il semble que ce dispositif n'a pas été pris en compte dans le projet de réforme. Les enseignants qui ont déposé une demande de temps partiel pourront-ils l'annuler s'ils ne répondent plus aux critères au 1er septembre ?

Comment seront impactés le Retrep et le régime additionnel ? Pour le moment, nous n'avons aucune réponse.

Quant à la prise en compte de la pénibilité, elle semble n'être plus du ressort que du médecin traitant alors que très nombreux travailleurs ne se soignent plus faute d'en trouver et que la médecine du travail est devenue quasi inexistante, y compris dans l'Éducation Nationale.

Le Snec-CFTC s'oppose fermement à ce projet qui porte gravement atteinte aux droits des travailleurs à arriver à la retraite en bonne santé (dont l'âge moyen est autour de 64 ans) et à avoir des pensions décentes, surtout compte tenu de l'inflation actuelle et à venir.

Suppression de l'heure de technologie en 6ème

Madame la rectrice,

Dans le cadre de la réforme du collège à venir, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la suppression de l'heure de Technologie en classe de 6e. C'est la dernière d'une longue série d'atteinte à cette discipline :

2009 : suppression d'une demi-heure d'enseignement technologique en troisième.

2009 : (5e, 4e, 3e) puis 2016 (6e) : suppression de la quasi-totalité des dédoublements en Technologie.

2011 : réduction du nombre de filières de sciences de l'ingénieur au lycée technologique.

2012 : suppression du CAPET de technologie

2015 : suppression de l'heure de laboratoire pour les professeurs de Technologie.

2016 : disparition du cycle 3 de la matière Technologie en tant que telle. Elle est remplacée par l'enseignement des Sciences et Technologies (4 heures réparties entre Technologie, SVT et Physique-chimie).

2022 : suppression du plan Sciences et technologie dans l'enseignement primaire.

2023 : suppression de la Technologie en 6e au prétexte de renforcer les fondamentaux.

Le Sneec-CFTC constate que si le ministre a changé, la méthode reste la même :

- Primeur de l'information donnée aux médias.
- Succession de mesures sans cohérence apparente entre elles.
- De plus en plus de décisions relèvent de l'autonomie de l'établissement. Alors que les établissements publics sont dotés d'un conseil pédagogique, très peu d'établissements privés sous contrat sont dotés d'une telle instance de concertation.

Le Sneec-CFTC dénonce ce qui apparaît comme un dépeçage en règle et un profond mépris envers l'enseignement de la Technologie. Elle est une matière scientifique à part entière qui permet l'acquisition de raisonnements et de démarches interdisciplinaires spécifiques. Elle ne doit pas être mise en concurrence avec l'enseignement des Mathématiques, de la Physique-Chimie et des Sciences de la vie et de la terre. Et encore moins avec le soutien scolaire. Appauvrir la formation de nos jeunes n'est pas acceptable !